

Harmonisation des processus d'évaluation environnementale à l'échelle européenne

Stephanos AMPATZIS

Coordinateur de la politique relative aux Directives Évaluation d'Impact Environnemental (EIE)
et Évaluation Stratégique Environnementale (ESE)
Commission européenne (CE-DGE)

Stephanos AMPATZIS est juriste de formation et travaille à la Direction Générale Environnement de la Commission. Entre 2001 et 2008, il a travaillé 7 ans à l'unité responsable de l'application de la législation environnementale dans les États membres de l'Union, étant chargé notamment de la mise en œuvre des directives sur la protection de la nature. Entre 2009-2013, il a été chargé de la coordination de l'application des directives sur l'évaluation d'impact environnemental (EIE) et l'évaluation stratégique environnementale (ESE) et de la révision de la directive EIE, qui a abouti à l'adoption de la directive 2014/52/UE. Depuis 2013, il est chef d'unité adjoint au sein de la direction en charge de l'application de la législation environnementale dans l'Union et de l'intégration environnementale aux politiques économiques, de cohésion, d'énergie et de transport.

RÉSUMÉ :

- Rappel du contenu des directives sur l'évaluation d'impact environnemental (EIE) des projets et sur l'évaluation stratégique environnementale (ESE) des plans et programmes.
- Indication des principes et éléments d'harmonisation faisant partie du processus d'évaluation.
- Présentation de la nouvelle Directive 2014/52/UE, modifiant la Directive EIE.

La présentation essayera d'évaluer le degré d'harmonisation existante au sein de l'UE tout en identifiant les possibilités pour une harmonisation renforcée.